



## Réglementation environnementale (ICPE)

### Objectifs

A l'issue de la formation, le participant sera capable d'identifier :

- Les textes législatifs qui régissent la protection de l'environnement et les responsabilités de l'entreprise.
- Les différents acteurs externes et leurs compétences et pouvoirs respectifs.
- Les principaux organismes susceptibles de subventionner et les procédures d'obtention.

### Programme

Le contexte sociétal

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- Les interlocuteurs : Rôles et mission de la DREAL.
- La nomenclature
- Les régimes de classement et les procédures associées
- L'arrêté d'exploiter
- La responsabilité de l'exploitant
- L'aspect financier
- Les liens entre environnement et sécurité du travail.

L'impact environnemental :

- L'eau
- L'air
- Le sol
- Le bruit
- Les déchets (nouvelle réglementation 2022)
- Les substances dangereuses : risques chimiques
- Exemples d'accidents.
- Notion de situation de crise : gestion de l'évènement, communication, conséquences (financières, juridiques, image).

## Public

Responsable/animateur environnement. Directeur de site, personne en charge de la gestion de l'environnement.

## Accessibilités personnes handicapées

Nos locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite, nos formations sont compatibles avec plusieurs handicaps selon études. Nous consulter.

## Nombres de participants

4 min – 10 maxi

## Pré-Requis

Aucun.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

**Durée :** 2 jours (14 heures))

**Dates :** à définir

**Horaires :** nous contacter

**Lieu :** nous contacter

**Coût :** nous contacter

## Délai d'accès

Conformément aux dates de notre catalogue inter-entreprises. Pour d'autres formations nous consulter.

## Méthodes et moyens pédagogiques

Animation interactive à base d'exposés, échanges, alliant l'expérience du formateur et les attentes du participant.

La pédagogie utilisée pour cette action sera de type Formation/Action : les apports théoriques seront mis en application pratique.

Documents pédagogiques remis aux stagiaires.

Mise en œuvre permanente de l'alternance théorie-pratique.

Les méthodes actives sont privilégiées : travaux individuels ou de groupes, exercices pratiques à partir de situations rencontrées ou à mettre en place par les participants.

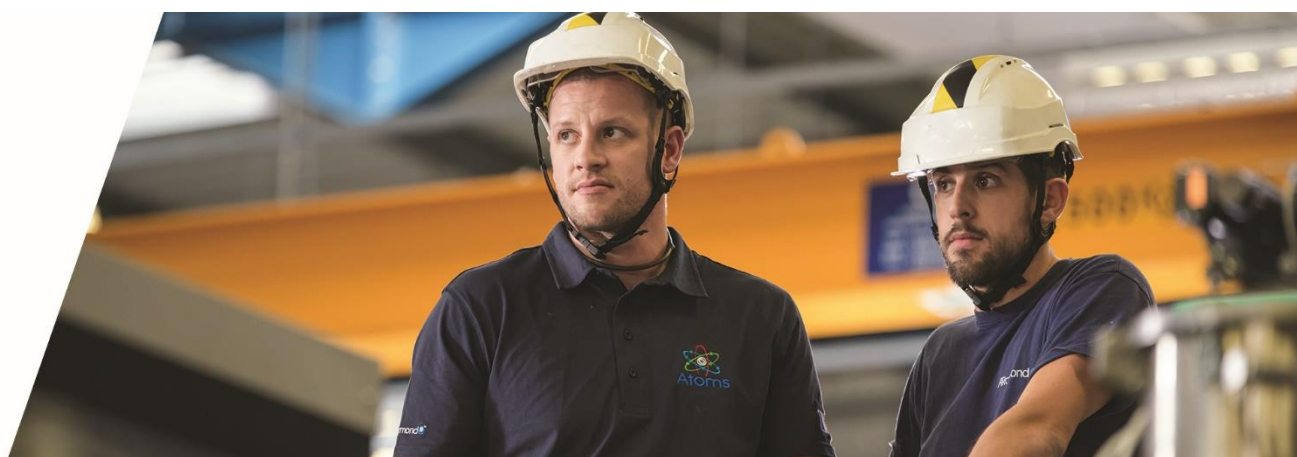
Bilan de fin de formation

## Modalités d'évaluations

Le formateur mettra en œuvre des outils d'évaluation (QCM – Exercices pratiques) pour valider les acquis de l'apprenant

## Validation et certification

Attestation de fin de stage.



POLE FORMATION UIMM – AFPI FC

centres : Belfort – Besançon – Dole – Exincourt – Gevingey – Sochaux- Vesoul

[www.formation-industries-fc.fr](http://www.formation-industries-fc.fr)

IMP11ICA003 - REV F – 22/01/2024